

**CONTROLE SANITAIRE DES EAU DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES GLEIZOLLES**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DES GLEIZOLLES** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **PRODUCTION LES GLEIZOLLES**

**Qualité de l'eau distribuée en 2021**

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

DES
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU TOURNOUX**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DU GOUTTAI** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **PRODUCTION TOURNOUX**

**Qualité de l'eau distribuée en 2021**

BACTERIOLG	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau calcaire.</b>
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 23,4 °F Valeur minimale atteinte : 23 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 1  
 Nombre de non conformités : 0  
 Pourcentage de conformité : 100 %  
 Valeur maximale atteinte : 0 mg/L  
 Valeur moyenne : 0 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **CHAMP GRANDET**  
 Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE  
 Exploitation du réseau : MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE  
 Commune : SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DE CHAMP GRANDET Procédure de protection en cours  
 Station de production : PRODUCTION CHAMP GRANDET

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOL		PHYSICO-CHIMIE	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.		Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau peu calcaire.</b>			
Nombre de prélèvements : 3	Nombre de non conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1	Nombre de prélèvements : 1
Nombre de non conformités : 0	Pourcentage de conformité : 100 %	Valeur maximale atteinte : 0 mg/L	Valeur moyenne : 12,5 °F
Pourcentage de conformité : 100 %	Valeur moyenne : 0 mg/L	Valeur maximale atteinte : 0 mg/L	Valeur minimale atteinte : 12,5 °F
		Valeur moyenne : 0 mg/L	Valeur maximale atteinte : 12,5 °F

PEST
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Non mesuré en 2021

FLUOR
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Non mesuré en 2021

Cumul des conformités

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Édité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES PRATS**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DE L'ALP** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **PRODUCTION LES PRATS**



Qualité de l'eau distribuée en 2021

	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau peu calcaire.</b>
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 60 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,7 °F Valeur minimale atteinte : 11,6 °F Valeur maximale atteinte : 11,8 °F

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

**60 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 16/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **HAMEAUX MALJASSET LA BARGE**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DE MALJASSET** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **PRODUCTION MALJASSET**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE		
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 2	Nombre de prélèvements : 2	Nombre de prélèvements : 1
Nombre de non conformités : 0	Nombre de non conformités : 0	Valeur moyenne : 13,8 °F
Pourcentage de conformité : 100 %	Pourcentage de conformité : 100 %	Valeur minimale atteinte : 13,8 °F
	Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L	Valeur maximale atteinte : 13,8 °F
	Valeur moyenne : 0,6 mg/L	

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 1  
 Nombre de non conformités : 0  
 Pourcentage de conformité : 100 %  
 Valeur maximale atteinte : 0 mg/L  
 Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



**EAU FROIDE**  
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU FOUILLOUSE**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE LA BARAGNE ( FOUILLOUSE)** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **UV FOUILLOUSE**



**Qualité de l'eau distribuée en 2021**

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau peu calcaire.</b>
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 12,9 °F Valeur minimale atteinte : 12,9 °F Valeur maximale atteinte : 12,9 °F

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Non mesuré en 2021

**Conclusion sanitaire**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES SERENNES**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : **SOURCE DE LA COMBE** Procédure de protection en cours  
 Captage : **SOURCE DE LA GRANDE SERENNE** Procédure de protection terminée  
 Mélanges de captages : **RESERVOIR GRANDE SERENNE**  
 Station de production : **PRODUCTION SERENNES**



**Qualité de l'eau distribuée en 2021**

BACTERIOLOGIE (in 100 ml)		
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. <b>Eau calcaire.</b>
Nombre de prélèvements : 2	Nombre de prélèvements : 1	Nombre de prélèvements : 1
Nombre de non conformités : 0	Nombre de non conformités : 0	Valeur moyenne : 26,8 °F
Pourcentage de conformité : 100 %	Pourcentage de conformité : 100 %	Valeur minimale atteinte : 26,8 °F
	Valeur maximale atteinte : 1 mg/L	Valeur maximale atteinte : 26,8 °F
	Valeur moyenne : 1 mg/L	

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Non mesuré en 2021

**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT PAUL SUR UBAYE VILLAGE**  
 Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE  
 Exploitation du réseau : MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE  
 Commune : SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Mélange de captages : MELANGE SOURCES LES SAGNES 1,2,3,4,5,6  
 Station de production : UV SAINT PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BIOL	NITRATES III	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 22,8 °F Valeur minimale atteinte : 22 °F Valeur maximale atteinte : 23,5 °F

PESTICI
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Non mesuré en 2021

Conclusions 2021

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.equipotable.sante.gouv.fr](http://www.equipotable.sante.gouv.fr)

 Absence	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 Plomb	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
 Eau froide	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.		



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LE MELEZEN**  
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**  
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SOURCE DE LA CHAPELLE** Procédure de protection en cours  
 Station de production : **UY DU MELEZEN**



**Quantité de l'eau distribuée en 2021**

BACTERIOLOGIE		ELEMENS CHIMIQUES		TENEUR EN CALCIUM ET EN MAGNESIUM	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.		Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)		Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau très peu calcaire.	
Nombre de prélèvements : 2	Nombre de non conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1	Nombre de non conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1	
Pourcentage de conformité : 100 %		Pourcentage de conformité : 100 %	Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L	Valeur moyenne : 2,1 °F	
		Valeur moyenne : 1,2 mg/L		Valeur minimale atteinte : 2,1 °F	
				Valeur maximale atteinte : 2,1 °F	

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).  
 Non mesuré en 2021

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).  
 Non mesuré en 2021

**Conclusion sanitaire**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.**

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

**CONSUMER UNIQUEMENT**  
l'eau du robinet d'eau froide.

**DANS LES HABITATS**  
équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.